

**SIGAL**

**Présentation Synthétique du Compte Administratif 2022**

**FONCTIONNEMENT**

**I) LES DEPENSES**

	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022	TAUX REALIS.
011 - Charges à caractère général	137 668.84	179 280	108 482.89	60.51 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	87 689.76	119 550	96 634.51	80.83 %
65 - Autres charges de gestion courante	30 648.24	38 443	22 198.21	57.74 %
66 - Charges financières	240	1 000	480	48 %
67 - Charges exceptionnelles	0	1 100	0	0 %
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0	757	757	100 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	49 285.89	78 190	78 189.05	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>305 532.73</b>	<b>418 320</b>	<b>306 741.66</b>	<b>73.33 %</b>

**Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 306 741.66 €, elles sont stables par rapport à l'exercice 2021.**

**Les charges de Personnel** ont augmenté en 2022 par rapport à l'exercice 2021.

Mme Marie DHAENENS est repassé à 100% depuis le 1<sup>er</sup> septembre (auparavant 80%).

Il y a eu le recrutement d'un agent en emploi saisonnier pour pallier à l'augmentation du travail pour l'entretien des espaces pendant 2 mois (juin et juillet). Lors du vote du Budget Primitif, il avait été prévu d'engager une personne 6 mois à temps complet, mais nous n'avons pas réussi à pourvoir le poste pendant la totalité de la période prévue. Il n'y a pas eu d'achat de vêtements de travail pour le CDD de 2 mois.

M. Jean-François SCHAPMAN a cessé ses fonctions de conseillers techniques du SIGAL à partir du mois de septembre.

**Les charges à caractère général** qui constituent les moyens des services (achats, prestations de services, adhésion...) s'élèvent à 108 482.89 €. Elles ont été moindres que prévues lors du vote du budget.

Plusieurs animations étaient prévues. Si le Parcours du cœur a bien été organisé (dépenses 9 825€), il n'y a pas eu finalement de manifestations lors des vacances d'automne.

Aussi les articles budgétaires « 6232 – Fêtes et Cérémonies », « 6236 – Catalogues et imprimés », « 6161 – Primes d'assurances », « 6282 – Frais de Gardiennage » par exemple n'ont pas eu les dépenses prévues.

De plus, le comité syndical avait prévu des lignes pour les honoraires d'avocat (4 000 €) et les frais de contentieux (2000 €), il n'y a eu aucun litige en 2023.

Les impôts fonciers ont été moins élevés que prévus (50 955 € sur 54 000 € prévus).

**Les autres charges de gestion courante** : Certaines subventions aux associations n'ont pas été allouées, en raison de l'annulation des manifestations.

Les charges exceptionnelles : sont liées à l'annulation de titres sur les exercices antérieurs. Il n'y a pas eu de titres à annuler en 2022.

## II) LES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à 406 310.22 € (auxquelles il faut ajouter le résultat reporté de fonctionnement de 13 000€).

Elles sont en augmentation par rapport à 2021, mais correspondent à ce qui avait été prévu au Budget Primitif.

Il y a eu une recette non prévue en 748388 Autres Dotations Compensation de 6 377€ correspondant à un versement de compensation de taxes additionnelles aux taxes foncières

Les recettes de la section de fonctionnement se répartissent comme suit :

	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022	TAUX REALIS.
013 – Atténuation de Charges	0	200	0	0 %
70 – Produits des services, du domaine et ventes	56 453.59	62 000	60 577.41	97.71%
73 – Impôts et Taxes	275 400.50	277 580	273 306.00	98.46 %
74 - Dotations, subventions et participations	45 249.15	64 140	69 814.00	108.85 %
75 - Autres produits de gestion courante	1 162.60	100	1 356.64	
77 - Produits exceptionnels	423.91	1 000	956.17	95.62 %
<b>Résultat reporté de fonctionnement</b>		<b>13 300</b>	<b>13 300</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>378 689.75</b>	<b>418 320</b>	<b>419 310.22</b>	<b>100,32 %</b>

Le compte 70 concerne les redevances domaniales perçues par le biais des conventions d'occupation du domaine public.

Le compte 73 comprend les contributions communales fiscalisées (261 280€), les taxes d'atterrissage perçues (11 788 €) et des taxes diverses.

Au niveau des réalisations sur le compte 74, il y a la compensation de l'Etat suite au transfert de propriété (5 401€) et la subvention de la commune de Bondues relative au versement de la part communale des taxes foncières (58 036€)

## INVESTISSEMENT

### I) LES DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 100 683.96 € (auxquelles il faut ajouter le déficit d'investissement reporté de 29 387.80€)

	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022	TAUX REALIS.
20 - Immobilisations incorporelles	1 382.40	4 600	1 382.40	30.05 %
21 - Immobilisations corporelles	444 607.73	276 242	99 301.56	35 95 %
23 – Immobilisations en cours	22 409.60	0	0	0 %
16 - Emprunts	0	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>468 399.73</b>	<b>280 842</b>	<b>100 683.96</b>	<b>35.85 %</b>

Lors du vote du Budget Primitif 2022, il avait été prévu de réaliser des travaux paysagers sur la zone publique, des travaux de réfection du chemin des perdrix et le réaménagement de l'aire de jeux pour enfants.

Les travaux de réfection du chemin des perdrix ont été réalisés au niveau de la réfection du sol. Par contre, les travaux de clôtures (séparation avec le champ) sont réalisés en interne en mars 2023).

L'aire de jeux n'a pas été réaménagée, dans l'attente d'un plan global d'aménagement de la zone publique. Des travaux de réfection du sol de l'aire sont prévus en mai 2023.

## II) LES RECETTES

Elles s'élèvent à 309 480.44 €.

	CA 2021	BP + DM 2022	CA 2022	TAUX REALIS.
10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 859.10	98 608	97 858.89	99.24 %
13- Subvention d'Investissement	19 248.19	13 432	13 432.50	100 %
16- Emprunts	0	120 000	120 000	100 %
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 285.89	78 190	78 189.05	99.99 %
<b>TOTAL</b>	<b>439 011.93</b>	<b>310 230</b>	<b>309 480.44</b>	<b>99.76 %</b>

Les subventions d'investissement : il s'agit de subvention du Conseil Régional pour les opérations de plantation. La ligne d'emprunt correspond au crédit relais d'investissement qui avait été pris en 2021 dans l'attente de la cession à Villa Yoga.

## CONCLUSION

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 s'élève à 291 977.24 €.